

Gouraye, le 10 Avril 2017

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Objet : avis d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un périmètre irrigué au profit de l'union des coopératives « Diougoudiam » de Gouraye

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de renforcement de capacités et d'amélioration des conditions d'exploitation de son périmètre agricole, l'union des coopératives « Diougoudiam » de Gouraye envisage de recruter une entreprise qualifiée pour exécuter les travaux d'aménagement de son périmètre irrigué situé à Gouraye dans la Wilaya du Guidimaha.

Le périmètre est accessible à partir de Selibaby par route goudronnée de 45 kms ; il est adossé à la ville de Gouraye coté Sud – Est sur l'axe Gouraye- Diaguili.

Le dossier complet est joint au présent avis et comprend:

- ✓ les instructions aux soumissionnaires
- ✓ le formulaire de soumission de l'offre (l'organisation méthodologique, le personnel d'exécution (l'expert principal et la liste des assistants et de leurs CV)
- ✓ Les grilles de conformité et d'évaluation
- ✓ Les termes de référence (TDR)
- ✓ le modèle de soumission des propositions techniques et financières

Pour de plus amples informations concernant cet appel d'offres, prière contacter **l'union des coopératives de Gouraye « Diougoudiam »**

Représenté par son Gérant Diallo Tel 41 88 96 70

Email : diouguoudiam4321@gmail.com. ou l'ONG IDSEPE partenaire technique à l'adresse email : scorrera.aa.idsepe@gmail.com

Ou à l'immeuble BMCI Appartement N° 505 tél : 45 25 62 06

La date limite de réception des offres est le

Les offres sont remises sous pli fermé à l'une des adresses ci-dessus (les soumissions par emails doivent être envoyées aux deux (2) adresses

II.- INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

2.1.- Introduction

Pour la présentation de son offre, le soumissionnaire est tenu de respecter l'ensemble des instructions, formulaires, termes de référence, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres. Le soumissionnaire qui ne fournit pas toutes les informations et tous les documents nécessaires dans les délais requis verra son offre rejetée.

Les présentes Instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, d'attribution et de mise en œuvre des marchés dans le cadre du présent DAO, en conformité avec les dispositions des pratiques et directives pour la passation de marchés publics en Mauritanie.

2.2 Services à fournir

Les services requis sont décrits dans les Termes de référence. Ils font l'objet d'un seul lot :

- ✓ L'élaboration d'un dossier d'exécution d'une proposition d'aménagement du périmètre sur la base du diagnostic de l'existant y compris le levé topo, établissement d'un plan d'aménagement, fourniture d'un dossier d'exécution, construction des réseaux d'irrigation, des ouvrages d'art, planage des parcelles et construction des diguettes de protection.
- ✓ L'Exécution de l'ensemble des travaux et ouvrages validés dans le dossier d'exécution

2. Consistance des travaux

La proposition d'aménagement et de réhabilitation est définie dans les termes de références du marché. La superficie à aménager est subdivisée en portions voir le schéma et tableau ci-après :

- ✓ Un hectare d'arboriculture fruitière ;
- ✓ Deux hectares de maraîchage ;
- ✓ Deux hectares de riziculture

2 .1 Aménagement de l'arboriculture

La superficie dédiée à l'arboriculture est d'un (1) hectare. Le travail consiste en la construction d'un bassin et la réhabilitation de deux bassins existants (Voir devis ci-dessous) et l'équipement en tuyau **PEHD** de diamètre 63 alimentant de petites canalisations en terre assurant l'irrigation des arbres comme proposé dans le dossier d'exécution de l'entreprise et approuvé par le maître d'ouvrage. L'aménagement se faisant par arbre avec équidistance de 10 m de part et d'autre. Les arbres sont plantés dans des trous de 1 m x 1 m x 1 m. Ces conditions n'exigent pas le planage de l'arboriculture mais juste la mise en place de 150 trous.

2.2 Maraîchage

Le maraîchage est pratiquée sur une superficie de 2 ha soit 0.25 Ha pour chacune des quatre coopératives de l'union est située au centre du casier, alimentée par deux puits d'eau et pourvu chacun d'un bassin. Cette partie est divisée en quatre parties correspondant chacune à l'attribution d'une coopérative. Les attributions seront réparties en parcelles homogènes et planées soigneusement. Le mode d'exploitation est par planche et l'irrigation est administrée au moyen de tuyau d'approche dérivant du bassin et canaux à ciel ouvert raccordés aux tuyaux (Voir plan d'aménagement). La répartition des attributions aux bénéficiaires est laissée à l'appréciation de l'union.

Les deux bassins existants sont à réhabiliter par rehaussement et enduit de finition au ciment hydrofuge suivant les indications des plans. Voir devis

2.3 Riziculture

La partie riziculture est située en aval du casier dans les limites de la mare pour une superficie de **2Ha**. elle consiste à :

La mise en place d'une diguette de protection de 300 ml calée à la cote hors d'eau correspondant à la cote des hautes eaux ajoutées d'une revanche pour prendre en compte les crues exceptionnelles et les écrêtages des crues, la diguette sera prolongée si nécessaire sur la façade Est en longeant le grillage¹ ; La diguette en remblai compacté sera construite pour protéger les parcelles. La diguette aura une hauteur de 1m, une largeur à la base de 4,5 m et une pente de talus de 3/2 donnant une largeur à la crête de 1m50.

- ✓ La répartition de cette partie en parcelles homogènes (04) avec un planage soignée, la tolérance en nivellement doit être de 5 cm au maximum;
- ✓ Construction d'ouvrages d'alimentation des parcelles en eau à partir de la mare. Ces ouvrages sont munis de vannes de fermeture ;
- ✓ Mise en place d'une diguette de séparation entre la riziculture et le maraîchage pour éviter la rapide inondation de cette partie durant la contre saison chaude qui ampute sur l'hivernage correspondant au remplissage de la mare (voir plan d'aménagement).

2.4. Diguettes parcellaires

L'entreprise réalisera les diguettes de contour entre canaux et dans le sens des longueurs. Il appartient au bénéficiaire de compléter les diguettes d'attributions des parcelles suivant le mode d'attribution qu'il aura défini. Les diguettes contractuelles seront de 40 cm de larges et au moins 50 cm de hauteur et réalisées par passages croisés à la niveleuse et finition manuelle pour la forme définitive des diguettes.

2.5. Ravine

La ravine sur la piste qui passe entre la colline et le grillage sur la façade Sud – Est va être traitée de façon à ne pas menacer la clôture et les eaux de ruissellements trouvés un passage calibré vers la mare sans encombre. L'entreprise doit faire une proposition technique, la faire valider par l'assistant technique et le partenaire technique.

2.3.- Participation à l'appel d'offres

L'appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises Mauritanienne en règle vis à vis de l'administration et disposant des qualifications et de l'expérience requises. Le DAO sera publié sur la presse électronique locale et par voie d'affichage au niveau de Gouraye.

3. Contenu des offres

Chaque proposition doit comporter une offre technique et une offre financière soumises dans des enveloppes séparées. Les offres techniques et financières comporteront un original clairement identifié comme «**original**» et deux copies identifiées comme «**copie**». Les offres électroniques sont également possibles sous certaines conditions de présenter les offres sous format PDF et de les envoyer simultanément aux deux adresses électroniques indiquées dans l'Avis d'appel d'offres.

3.1. Offre technique

L'offre technique doit contenir les documents suivants :

1. La lettre de soumission suivant le modèle en annexe ;

¹ Suivant la disponibilité de fond la diguette peut être protégée par des moellons ou à défaut du tout-venant.

2. Le nom de l'Entreprise, son adresse complète, copie de documents originaux définissant la constitution ou le statut juridique avec la date de sa formation ;
3. La fiche technique (présentation) du Soumissionnaire, incluant les informations qui attestent de ses capacités.
4. L'autorisation notariée du signataire de l'entreprise
5. L'organisation et la méthodologie
6. Une présentation du personnel qui sera affecté à la conduite des travaux (personnel clé ,qui ont un profil de technicien de Génie Civil ou de génie Rural avec au moins 5 ans d'expérience dans des travaux similaires). Les documents probants concernant le personnel clé (copie des diplômes mentionnés dans leurs **CV**, les références attestant l'expérience professionnelle indiquée dans leurs **CV**).
7. Une déclaration de disponibilité signée par le personnel clé
8. Une attestation de visite du site. Chaque soumissionnaire est censé visiter le site à ses frais en compagnie de la coopérative ou de son appui technique local qui délivre une attestation de visite signée de la présidente de la coopérative.

3.2 Offre financière

L'offre financière doit contenir les documents suivants

- 1.- La lettre de soumission de la proposition financière (suivant le modèle en annexe)
- 2.- Le devis quantitatif et estimatif des travaux
- 3.- Le bordereau des prix unitaires

3.3. Période de validité des offres

La durée de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de soumission des offres.

3.4. Informations complémentaires avant la date limite de soumission

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit aux adresses suivantes : idsepe.usadf@gmail.com et diouguoudiam4321@gmail.com au plus tard 3 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence et l'intitulé du marché.

Toute clarification au dossier d'appel d'offres sera communiquée par écrit à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard 3 jours avant la date limite de soumission des offres. Aucune autre clarification ne sera fournie après cette date. Aucune réunion d'information ou visite sur site n'est prévue. Toutefois avant de présenter son offre le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite sur les sites des études à ses propres frais, une attestation de visite des lieux lui est délivrée par la coopérative et insérée dans son offre technique.

3.5 Soumission des offres

Les offres doivent être soumises au plus tard le 25/04/ 2017 à 17h 00 mn au siège de la coopérative, sur son adresse électronique ou au N° **505 de l'immeuble BMCI**.

Toute offre reçue après la date limite sera écartée. L'ouverture des offres est laissée à l'appréciation de la coopérative et son appui technique.

Les offres incluant les documents requis (une offre technique et une offre financière) déposées directement au bureau de la coopérative à Gouraye ou par email simultanément

scorrera.aa.idsepe@gmail.com et diouguoudiam4321@gmail.com

3.6 Devis quantitatif et Estimatif des travaux

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Aménagement Riziculture				
Remblai compacté diguette	m3	500		
Protection en moellons diguette	m3	200		
Protection en tout venant diguette	m3	200		
Scarification et planage parcellaire	Ha	2		
Pertuis de remplissage	U	4		
Aménagement maraîchage				
Planage parcellaire (2Ha)	Ha	2		
Préparation du sol et labour	FF	1		
Fourniture et pose tuyau PEHD	FF	1		
Construction canaux en terre	FF	1		
Aménagement arboriculture				
Trouaison de 150 unités de 1x1x1 m pour l'arboriculture fruitière	U	150		

La coopérative dispose de deux bassins 5x2x1 construits sur fond propre. Les bassins ne tenaient pas compte de la possibilité d'extension du casier.

Compte tenu de cette condition, les bassins seront réhabilités de façon à mieux dominer les parcelles dont elles alimentent le réseau d'irrigation. Le rehaussement consiste à un remblai de fond de 50cm, la mise en place d'un radier sur film polyane pour en assurer l'étanchéité, le rehaussement des parois et la protection des parties rehaussés par enduit au ciment hydrofuge. Le bassin californien nouveau sera construit pour le puits neuf et situé dans la partie amont du casier et en béton armé avec les dimensions de 4x2x1 et sera calé de façon à dominer le réseau de canalisation en terre qu'il alimente par gravité.

Devis rehaussement bassin

Désignation	Unité	Qté	Prix/ UT	Prix/Total
Remblai de fond	m3	5.00		
Film polyane	m2	12,5		
Dalle	m3	1,875		
Rehaussement parois	m2	7,5		
Enduit finition	m2	7,5		
Total				
Total 2 bassins				

Devis construction nouveau bassin

Désignation	Unité	Qté	Prix/ UT	Prix/Total
Fouille semelle	m3	10		
Béton de propreté	m3	1.5		
Béton pour radier	m3	3		
Béton armé pour voiles	m3	3.825		
Finition des parois	FF	1.5		
Total bassin				

4. Evaluation des offres

4.1 Conformité des offres

La conformité des offres sera évaluée pendant la séance d'ouverture des plis. Les offres non conformes seront écartées pour les motifs allant du non-respect de la forme de présentation des dossiers à l'absence de documents exigés.

4.2. Évaluation des offres techniques

La qualité des offres techniques sera évaluée conformément aux. Il ne sera fait usage d'aucun autre critère d'attribution.

4.3. Évaluation des offres financières

Au terme de l'évaluation technique, les offres financières des soumissions techniquement qualifiées seront ouvertes, sont déclarées techniquement qualifiées les offres qui auront obtenu une note égale ou supérieure à 70 points).

Nb : Les erreurs arithmétiques éventuelles sont corrigées sans pénalité pour le soumissionnaire.

4.4 Choix du soumissionnaire retenu.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse résulte de l'offre techniquement qualifiée la moins disante sauf si celle-ci est jugée anormalement basse au regard des travaux.

4.5. Confidentialité

Toute la procédure d'évaluation est confidentielle, les décisions du comité d'évaluation sont collégiales et ses délibérations se déroulent à huis clos. Les membres du comité d'évaluation sont tenus au secret professionnel.

Les rapports d'évaluation et les procès-verbaux écrits, notamment, sont exclusivement à usage interne et ne peuvent être communiqués ni aux soumissionnaires ni à une quelconque partie, à l'exception du partenaire technique, du bailleur de fonds et des auditeurs.

4.6. Notification de l'attribution

L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue.

Avant la signature du contrat, il y aura une rencontre de concertation. Les échanges comportent une clarification de la proposition technique, de la méthodologie, de la dotation en personnel, de toute suggestion faite par le soumissionnaire pour améliorer les Termes de Référence et un examen du projet de contrat ainsi que le chronogramme des activités et une revue de la proposition financière. Le résultat de cette rencontre sera pris en compte dans la rédaction du contrat.

la coopérative pourra faire appel au deuxième soumissionnaire en cas de dissensions notoires pouvant porter préjudice à l'exécution du marché.

4.6. Signature du (des) contrats

Dans un délai de 7 jours à compter de la réception du contrat signé par la **coopérative**, l'attributaire signe, date et retourne le contrat à la coopérative.

Le fait pour l'attributaire de ne pas se conformer à cette obligation peut entraîner l'annulation de la décision d'attribution du marché. En pareil cas, la coopérative peut attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou annuler la procédure d'appel d'offres.

La coopérative n'est pas tenue de donner une suite totale ou partielle aux offres non sélectionnées.

4.7. Annulation ou report de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation ou de report d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont avertis de cette annulation par la coopérative. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant qu'aucune enveloppe

extérieure d'un soumissionnaire n'ait été ouverte, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut se produire dans les cas suivants:

- ✓ lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue d'un point de vue qualitatif ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse;
- ✓ lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- ✓ lorsque des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du marché;
- ✓ lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique dépassent les ressources financières disponibles;
- ✓ lorsque des irrégularités au cours de la procédure ont été constatées, notamment en cas de constat de concurrence loyale.

L'union des coopératives n'est en aucun cas redevable de dommages et intérêts, quelle que soit leur nature, y compris, sans restriction, de dommages intérêts pour manque à gagner, et quel que soit leur rapport avec l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, et ce même dans le cas où **L'union des coopératives** a été informée de la possibilité de dommages intérêts. Le lancement d'une procédure d'appel d'offres n'engage nullement **L'union des coopératives** à mettre en œuvre le projet annoncé.

4.8. Voies de recours

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou une irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution du marché, il peut se référer directement à la coopérative.

5. Organisation et méthodologie de l'offre technique

À remplir par le soumissionnaire

(1) Rationalité

elle consiste aux remarques sur les termes de référence, importantes pour la bonne réalisation des activités, en particulier des objectifs du projet et des résultats escomptés, démontrant du degré de compréhension du marché.

Avis sur les principaux sujets relatifs à la réalisation marché .

Explication des risques et des hypothèses ayant une incidence sur l'exécution du marché

(2) Stratégie

Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre du marché.

Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour l'exécution du marché

Ressources et résultats correspondants.

Description des structures d'appui qui seront mises à la disposition de l'équipe d'experts par le prestataire pendant l'exécution du marché.

(3) Calendrier des activités

Calendrier, chronologie et durée des activités proposées, en tenant compte du temps de mobilisation.

Identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution du marché, en précisant notamment comment les résultats obtenus seront pris en compte dans les rapports, en particulier dans ceux stipulés dans les termes de référence.

(4) Durée d'intervention du personnel

Nombre de jours de travail prévu pour chaque catégorie d'experts, par mois, pendant la durée d'exécution du marché

Termes de références de la réalisation des travaux d'aménagement d'un périmètre irrigué au profit de l'union des coopératives Diougoudiam de Gouraye

I.- Contexte

Poursuivant des objectifs fondamentaux de dynamiser le secteur agricole, l'union des coopératives « **Diougoudiam** » envisage de réaliser **des travaux d'aménagement** avec l'appui du bailleur de fonds USADF et de son partenaire technique de mise en œuvre des projets IDSEPE.

L'union s'est donné pour objectif de réduire *significativement la pauvreté rurale* par :

- (i) l'accroissement durable de la base productive à travers l'optimisation de la gestion de l'eau et la consolidation de l'agriculture irriguée, à l'aide d'installations collectives comme individuelles ;
- (ii) l'amélioration de la valorisation des produits de l'agriculture irriguée et de l'accès des producteurs aux marchés de manière à augmenter leurs revenus ;
- (iii) le renforcement des capacités de planification, de structuration et d'organisation des communautés, en incluant les groupes les plus vulnérables. Pour concourir à l'atteinte de ses objectifs spécifiques.

Le projet est charpenté en 4 composantes :

- ✓ Renforcement des capacités de l'union en production maraichère
- ✓ Développement de culture de riz ,
- ✓ Appui aux activités productives.
- ✓ Création d'un Verger Fruitier

Le choix du périmètre est l'aboutissement d'un processus d'identification suivant des critères techniques pertinents suivi d'une séance de validation avec les différents acteurs de l'union Diougoudiam.

Un Plan de Développement et de Gestion des Périmètres (PGP) discuté lors du développement du projet a permis aux usagers d'exprimer leurs besoins. Ils ont eu, au moment de l'élaboration de ce document de travail, l'opportunité de proposer leurs propres solutions aux problèmes identifiés sur les périmètres. Les présents termes de référence sont préparés dans le cadre d'un processus devant aboutir à la sélection d'une entreprises pour exécuter le plan d'aménagement du périmètre de **5 ha**.

II.- Localisation du périmètre

Le périmètre est localisé à Gouraye dans la commune de Gouraye, Département de Selibaby, il est situé dans la partie Sud est entre la limite Est de la ville et les Montagnes de Gouraye sur un lieudit appelé « Diougoudiam ». Le type d'irrigation à pratiquer sera gravitaire. Ce système sera alimenté par la mare de Gouraye et des puits, La superficie totale de ce périmètre est de 5 ha.

III.- Historique du périmètre

Le périmètre de l'union « **Diougoudiam** », dont la superficie est de 5 ha a la possibilité d'être irrigué de façon gravitaire à partir d'une prise qui pourrait être aménagée sur les puits en rive droite de la mare constituée d'une bandes de 300 m le long de la berge sur 275 m mètres vers l'intérieur des terres.

L'aménagement actuel est sommaire, Le système est vétuste et ne comporte aucun ouvrage de régulation. Le périmètre est subdivisé en Trois secteurs conservés dans la proposition d'aménagement.

V. Mandat de l'entreprise

Dans le cadre de ce travail, l'entreprise sélectionnée devra, entre autres, réaliser l'installation de son chantier y compris tout matériel, matériaux et moyens humains nécessaire pour l'exécution de l'ensemble des travaux.

En outre, elle s'attachera les services d'un topographe ou opérateur pour au moins l'implantation de l'ensemble des ouvrages et un technicien de Génie Civil ou de génie Rural avec une expérience avérée pour assurer l'exécution de l'ensemble des travaux.

VI. - Résultats attendus du projet

Le résultat attendu de la présente étude est l'établissement d'un rapport sous forme d'un mémoire technique comprenant les éléments suivants :

- ✓ Le plan de recollement des travaux exécutés est établi dans un rapport d'exécution des travaux ;
- ✓ le périmètre est opérationnel ;

VIII.- Méthodologie proposée

Le consultant développera sa propre méthodologie. Dans son approche méthodologique il lui est suggéré de prendre en compte les éléments suivants :

- ✓ L'implication active des futurs usagers du système dans la réalisation des travaux.
- ✓ La restitution du travail technique
- ✓ Des Journées de réflexion autour de la thématique du processus d'élaboration du plan de gestion du périmètre

Les résultats de ce travail doivent être clairs et détaillés pour pouvoir être mis en œuvre immédiatement dans la formalisation d'un comité de gestion du périmètre. Les informations et analyses doivent permettre d'intervenir rapidement sans aucune autre vérification technique et sans la moindre difficulté de repérer les ouvrages techniques proposés et leur positionnement

IX. DURÉE DES TRAVAUX

La durée des travaux est de **45 jours**. L'entreprise devra mobiliser les ressources nécessaires pour pouvoir réaliser la prestation dans ce délai.

X. CONTENU DES SOUMISSIONS

Voir offre DAO

L'entreprise sera tenue d'utiliser les ressources proposées dans la soumission pour exécuter les tâches affectées.

Profil et qualifications du soumissionnaire

Le profil de l'entreprise recherchée pour l'exécution des travaux doit répondre aux exigences suivantes :

Etre une structure organisée, reconnue (registre de commerce) et expérimentée;

Disposer d'une expérience en aménagement de périmètres, digues ou d'ouvrages hydro agricoles ;

Disposer en propre, en leasing ou location d'un matériel engin minimum (à énumérer pour l'exécution des travaux)

Disposer d'un personnel technique de formation en Génie rural/Génie civil, avec au moins un diplôme de technicien supérieur, une expérience générale de 10 ans et une expérience spécifiques de 5 ans;

Proposer un topographe ou un opérateur topo pour l'implantation de l'ensemble des travaux

Disposer d'une expérience de travail dans des conditions difficiles avec les organisations locales dans le milieu rural mauritanien, la zone du projet serait un atout ;

XI.- Date Limite et lieu de dépôt du dossier

Les dossiers de candidature seront déposés sous pli fermé au bureau de la coopérative ou du partenaire technique Tel : 45 25 62 06 ou par mail aux adresses indiquées ci dessus.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 25 Avril 2017.

ANNEXE 1 :

LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

{Lieu, Date}

A: [Nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de Consultant pour [*titre de la mission*] conformément à votre appel d'offre en date du [*date*] et à notre Proposition.

Nous vous soumettons par le présent courriel notre Proposition, qui comprend cette Proposition technique et une Proposition financière.

Nous déclarons par la présente que:

- (a) Toutes les informations et déclarations faites dans cette Proposition sont véridiques et nous acceptons que toute erreur d'interprétation ou fausse déclaration y apparaissant puisse entraîner notre exclusion par le Client et/ou une sanction par celui-ci.
- (b) Notre Proposition restera valable et nous engagera sur la période de 90 jours à partir de la date limite de dépôt/transmission des offres.
- (c) Nous n'avons aucun conflit d'intérêt.
- (d) Nous remplissons les conditions d'éligibilité en conformité avec les instructions et nous confirmons et reconnaissons notre obligation d'observer les Politiques du bailleur et les lois en vigueur en République Islamique de Mauritanie en matière de lutte contre la corruption et pratiques frauduleuses.
- (h) Nous nous engageons, si notre Proposition est acceptée et le Contrat signé, de commencer les prestations relatives à la mission dès qu'une notification nous est adressée.

Nous reconnaissons que le Client n'est pas tenu d'accepter une quelconque des Propositions qu'il aura reçues.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : _____

Nom et titre du signataire : _____

Nom du Consultant (nom du bureau ou de la personne physique) : _____

En qualité de : _____

Adresse: _____

Contact d'information (téléphone et e-mail): _____

ANNEXE II :
MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION
FINANCIERE

{Lieu, Date}

A: [Nom et adresse du Client]

3.1.1. Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services à titre de consultant pour conformément à votre appel d'offre en date du [Insérer la Date] et à notre Proposition technique. Vous trouverez ci-jointe notre Proposition financière qui s'élève au montant de {Insérer le(s) montant(s) en lettres et en chiffres}{Indiquer la (les) monnaie(s) correspondant au(x) montant(s)}, qui sera confirmé après ajustement, si nécessaire, lors des négociations.

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant des négociations du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition.

Nous reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter une quelconque des Propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité { Complète et initiales }:

Nom et titre du signataire :

En qualité de : _____

Adresse: _____

E-mail: _____
